Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne/des personnes suivante(s):

Procédure de révocation de numéro

- USTowercell LLC, 167 East 61 Street Suite 35-D 10021 New York, USA
- Ruth Meyer, Walgaustrasse 57, 6714 Nüziders, Österreich
- Hildegard Farago, Weyprechstrasse 20, 8020 Graz, Österreich

La décision peut être demandée par le destinataire à l'adresse suivante: Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage Rue de l'Avenir 44 2501 Bienne téléphone +41 (0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28

7418 2003-2680